

K

Kanfen Infos

Journal d'informations municipales de Kanfen et Kanfen-sous-Bois



VŒUX 2011 : LES SPORTIFS À L'HONNEUR

De gauche à droite : Denis BAUR, Didier KAIZER, Sophie LÉONARD, Christophe JANKHE, Matthias RÉGNIER, Frédéric BUTSCHER, Sébastien BUTSCHER, Nicolas BACK, Caroline GREFF (représentant Ronan GREFF absent), Martial VEIDIG, Johan BOUCHER, Axel LEBRUN, Christophe THILL

Pour cette nouvelle année 2011, c'est dans la nouvelle école et plus précisément dans la salle de motricité que Denis BAUR, entouré des adjoints et des conseillers municipaux, a reçu les nombreuses personnalités et les habitants de la commune.

L'accent a été mis sur les projets en matière de fleurissement, de voirie et d'enfouissement des réseaux, de l'aménagement du parking de covoiturage, de l'extension de la mairie et du développement de la ZAC multi-sites.

En complément, le maire a annoncé les manifestations culturelles qui émailleront cette année 2011 : théâtre, conférence,

concert et diverses animations patriotiques.

Par ailleurs, Denis BAUR a souligné l'importance du tissu associatif très dense ainsi que l'engagement et le dévouement des présidents et des membres des associations.

La cérémonie des vœux a été suivie de la remise des «lauriers du sport» au cours de laquelle les sportifs locaux ont eu droit aux honneurs.

Christophe THILL a présenté les sportifs émérites suivants : Sophie LÉONARD (discipline : tennis - championne de Moselle et de Lorraine et vainqueur de différents tournois), Ronan GREFF

en équipe avec Matthias RÉGNIER (discipline : tennis – vice-champion de Lorraine par équipe), Axel LEBRUN (discipline : VTT - 3^e par équipe au championnat de France et 9^e en individuel), Johan BOUCHER (discipline : cyclisme – champion de Moselle sur piste et 21^e lors du critérium d'après Tour de France) et nos Kanfenois de l'ASK : Frédéric BUTSCHER, Sébastien BUTSCHER, Vincent VELFRINGER, Nicolas BACK et le capitaine Christophe JAHNKE qui au terme d'une saison 2009-2010 exceptionnelle ont permis la montée en championnat de Lorraine pré-nationale.

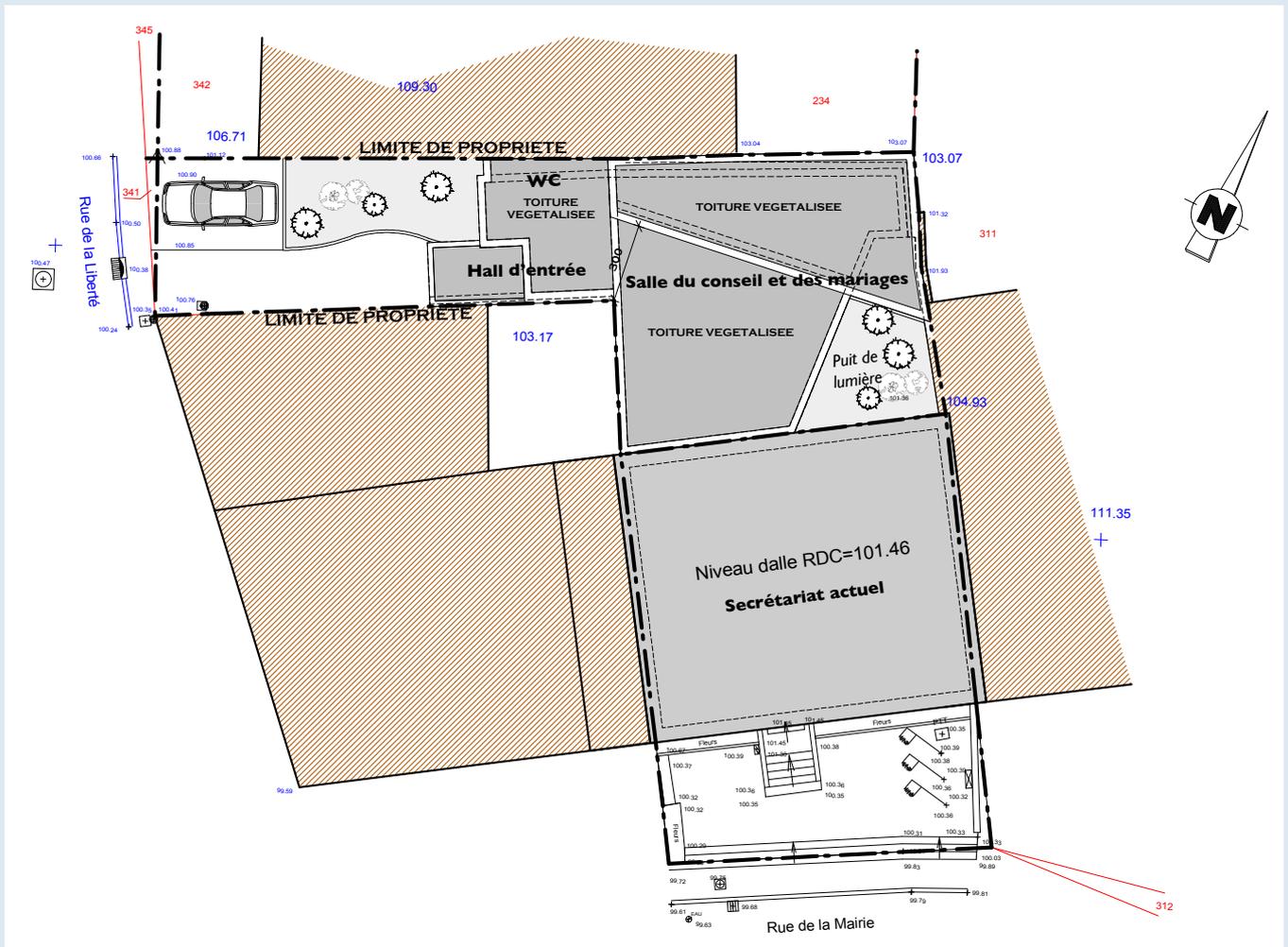
Bravo à tous ces champions !



Devenue une véritable institution, la cérémonie des vœux attire un public toujours plus nombreux !

MAIRIE EXTENSION : les travaux commencent !

Une nouvelle salle des mariages, un accès rue de la Liberté....



Fin février, vous avez pu découvrir les travaux effectués à l'arrière de la mairie. Ils dureront jusqu'à l'automne et permettront de rendre accessible le bâtiment aux personnes handicapées et à mobilité réduite, comme l'oblige la loi du 11 février 2005.

Une entrée et une place de stationnement exclusivement réservées à ce public, rue de la Liberté, faciliteront l'accès à la mairie, dont les horaires d'ouverture seront d'ailleurs étendus (cf. : p.4). L'accès

principal restera quant à lui situé rue de la Mairie.

Le RDC accueillera donc les services administratifs et le bureau du Maire tels que vous les connaissez actuellement, mais également une nouvelle salle de 100 m² pour les réunions du Conseil Municipal et pour la célébration des mariages (à l'emplacement de la cour) et un hall d'entrée (à l'emplacement des anciens ateliers), le tout sous un toit végétalisé. Deux puits de lumière apporteront de la clarté.

Fauteuil roulant, canne, plâtre ne seront plus des obstacles pour participer à la vie municipale ou pour effectuer les démarches administratives en toute autonomie. Coût de l'opération : 307 000 euros HT subventionnée à hauteur de 70 %. La salle du conseil de l'étage sera utilisée pour augmenter la capacité des bureaux et des archives tandis que certains espaces du RDC seront réaménagés pour améliorer les locaux du personnel.



Entrée pour les personnes à mobilité réduite rue de la Liberté

Les ateliers municipaux et la cour situés rue de la Liberté vont laisser place à la future extension de la mairie. Insérée au cœur du bâti et soucieuse des préoccupations écologiques, elle sera construite entièrement en structure bois et fera la part belle à la lumière extérieure.



ZAC PARKING DE COVOITURAGE

Début des travaux en avril, pour une durée de 3 mois, environ.



Pour régler le problème du stationnement sauvage à l'entrée du village et sur le parking de l'école maternelle, la municipalité a mis en place une zone bleue en 2008. Celle-ci n'est que très peu respectée et le problème reste entier.

Dans le projet concernant la zone sportive et la future salle communale, la construction d'un parking s'avère nécessaire. Cet espace servira à la salle communale les week-ends et de parking de covoiturage la semaine.

Cette alternative a permis l'octroi de subventions réduisant ainsi la charge financière résiduelle de la commune.

La municipalité veillera à ce que la zone dans son ensemble respecte les normes de Haute Qualité Environnementale. À charge de la mairie d'y faire régner la propreté et la sécurité.

Il y aura 83 places de parking et l'accès en sera libre et gratuit.

Le début des travaux est prévu pour le 4 avril 2011 et les travaux dureront 3 mois.

ÉCOLE LE CHEMIN BUISSONIER

Nouvel accès à l'école maternelle

Un nouveau chemin d'accès vient d'être créé par la commune. Il permet aux parents et enfants de se rendre à l'école maternelle et à l'accueil périscolaire en évitant le passage par la cour de l'école primaire, théâtre de courses chevaleresques, combats en sorcellerie ou autres ren-

contres footballistiques dignes d'un France Allemagne 1982 !

Les parents sont d'ores et déjà invités à emprunter exclusivement cette allée afin que nos chères têtes blondes accèdent à leur école en toute sécurité.

Coût des travaux : 3 700 € TTC



ERA ENFOUISSEMENT QUAND TU NOUS TIENS !

Rues Schuman, de Gaulle, Pasteur, St-Nicolas, École et Chemin de Fer

De nouveaux candélabres alimentés en souterrain vont bientôt illuminer la 2^e tranche de la rue de Gaulle avant son aménagement global. Ces travaux sont intégralement réalisés par la CCCE (tout comme la rue Schuman).

Les autres voiries à la charge de la commune ne sont pas en reste. Le programme 2011 a même récemment été étoffé avec l'enfouissement complet de la rue de l'École. Une opportunité que le conseil municipal en février dernier a su saisir. Rappelons que ces travaux sont subventionnés à hauteur de 70 %.



HIVER

Quand les flocons recouvrent le Moselle...

Tombe la neige, tu ne viendras pas ce soir !



Tel fut le refrain de ce mois de décembre 2010. Le manteau blanc a pourtant ravi les enfants. Couchés sur leurs traîneaux, ils ont descendu les pentes du Keybourg avec enthousiasme.

Mais le bonheur des uns fait le malheur des autres. En effet, la municipalité a dû se résoudre à faire des choix et notamment à privilégier le dégagement des routes. Évidemment, le passage du chasse-neige a provoqué la formation de congères devant certaines entrées de garages et le long des trottoirs. Mais comment faire autrement ? La quantité de neige tombée de façon ininterrompue ne laissait guère d'autres possibilités (environ 40 cm entre le 18 et 19 décembre).

En dépit de ces désagréments, les villageois ont donc pu circuler dans des conditions acceptables tant que le stock de sel permettait.



PETITE ENFANCE

L'ANCIENNE ÉCOLE MATERNELLE SE TRANSFORME

Elle servira de centre d'accueil aux assistants maternels. Les cris joyeux des enfants vont à nouveau retentir !



Les communes ont désormais la possibilité de créer des maisons d'assistants maternels permettant le regroupement de quatre assistants maternels par maison.

L'ancienne école répond à la fois aux besoins des parents et à ceux des assistants maternels qui souhaitent exercer leur métier avec d'autres ou qui ne peuvent pas accueillir d'enfants chez eux. Cette solution rend les petites communes rurales plus attractives pour les jeunes couples actifs qui souhaitent s'y installer et qui recherchent des modes de garde adaptés, elle est également complémentaire des gardes assurées par les assistants maternels à domicile.

C'est pourquoi le conseil municipal a confirmé l'affectation de l'ancienne école maternelle, dont la structure est en grande partie adaptée à l'accueil d'enfants.

Les assistantes maternelles du village eurent la primeur de l'information. Ce fut l'occasion pour Denis BAUR de présenter les avantages de cette solution. Pour les parents, elle permet d'accueillir les enfants sur une amplitude horaire plus large, grâce à la possibilité de délégation d'accueil et de satisfaire ceux qui ne veulent profiter que de quelques heures de garde par semaine.

Pour les assistants maternels, permettre de rompre avec l'isolement que

la plupart d'entre eux déplorent, de partager des expériences et d'accéder à un emploi pour ceux qui n'ont pas de logement adapté. Et enfin pour la commune, d'apporter une solution plus souple et compatible avec leurs capacités financières et permet surtout le maintien dans le village des couples avec enfants, contribuant aussi au maintien des effectifs scolaires.

Tous, assistants maternels, service de PMI du conseil général, l'association « À Domicile 57 Service à la Personne », ont souligné la pertinence de ce projet et ont encouragé la municipalité à poursuivre la création de cette structure. Toutefois, l'ancienne école nécessite quelques travaux de mise en conformité du bâtiment pour permettre l'accueil de ce service, dont le montant est estimé à 25 000 €, hors taxes qui seront en grande partie pris en charge par des subventions.

Les assistants maternels qui se regrouperont dans cette structure seront rémunérés par les parents et doivent obtenir un agrément du conseil général. À noter qu'une formation initiale de soixante heures est obligatoire et qu'ils peuvent garder jusqu'à quatre enfants maximum.

Le secrétariat de mairie est d'ores et déjà ouvert pour toute inscription des enfants et assistants maternels qui désireront fréquenter cette nouvelle maison des assistants maternels.

NOUVEAUX HORAIRES de la MAIRIE

à partir du 4 avril 2011

Lundi - Mercredi - Jeudi

9h30 - 11h30 et 14h30 - 17h

Mardi - Vendredi

9h30 - 11h30 et 14h30 - 19h

À NOTER

Il est rappelé que les sacs de tri ainsi que les poubelles doivent être sortis la veille au soir précédent le jour de ramassage.

Agenda

Vendredi 25 mars • 20h30

Hall de l'école primaire

Conférence sur l'Australie



Après les déserts du Sahara et les neiges du Mont Blanc, c'est avec beaucoup de plaisir que la municipalité, dans le cadre de la saison culturelle 2011, accueillera deux jeunes Kanfenois partis pour un voyage incroyable d'une année dans un pays du bout du monde : l'Australie.

Jennifer Rose et Étienne Mathis nous feront vivre en images les plus grands moments de leur périple au pays du boomerang, du kangourou et du didgeridoo.

Vendredi 3 & Samedi 4 juin

Théâtre à la grange du presbytère

Dimanche 5 juin 2011

La mairie de Kanfen vous prépare un spectacle « surprise », réservez votre soirée !! À la grange du presbytère, aux alentours de 18h00... vous n'en reviendrez pas...

RECENSEMENT

995, 996, 997, 998, 999...

1049, c'est désormais le nombre d'habitants à Kanfen.

Toutefois 11 foyers n'ont pas pu être recensés. Par rapport au dernier recensement officiel de 2006, cela constitue une augmentation de 8,14%.

Celle-ci est la conséquence de la position géographique de notre commune qui est très prisée par les travailleurs frontaliers ; il s'agit là cependant d'une hausse maîtrisée. À noter que le nombre d'habitants d'une commune a un impact sur le montant des dotations et des subventions octroyées par l'État.

Les résultats du recensement éclaireront également les décisions des pouvoirs publics en matière d'équipements collectifs, des professionnels pour évaluer le parc de logements, des entreprises pour cerner les disponibilités de main-d'œuvre et des associations pour répondre aux besoins.



reront également les décisions des pouvoirs publics en matière d'équipements collectifs, des professionnels pour évaluer le parc de logements, des entreprises pour cerner les disponibilités de main-d'œuvre et des associations pour répondre aux besoins.

K Kanfen Infos

Directeur de la publication :

Denis BAUR, maire de Kanfen

Imprimé en 450 exemplaires

par la Mairie de Kanfen

4 rue de la Mairie - 57330 KANFEN

Tél. : 03 82 50 61 10 - fax 03 82 50 61 68

Courriel : mairie-kanfen@orange.fr

Ouverture : Mardi et vendredi de 16 h à 19 h

Jeudi de 9 h à 12 h